



BANQUE DE FRANCE

EUROSISTÈME

B 014377

MR REVELLAT EVELYNE JEANNETTE
SOPHROKHEPRI

188 GR CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE

**Banque de France
CRETEIL**

Service des Entreprises

**Réf : 0907-entreprise-ut@banque-fr
ance.fr**

SIREN : 811445410

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans Fiben, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Votre réponse est facultative, et vous pouvez vous opposer à la transmission de votre bilan par simple courrier adressé à la Banque de France.

01.04.2019

Monsieur,

Dans le cadre de sa mission générale de surveillance du crédit et de refinancement du système bancaire, la Banque de France recense un certain nombre d'informations sur la base desquelles elle attribue une cotation aux entreprises.

Nous allons mettre à jour la cotation Banque de France de votre entreprise. A cette fin, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir nous adresser les feuilles normalisés n° 2050 à 2059 G de votre liasse fiscale (ou les feuilles 2033 A à G pour une liasse simplifiée) concernant l'exercice arrêté au 31.12.2018.

Pour faciliter votre démarche et comme le font déjà des centaines de milliers d'entreprises et d'experts-comptables à destination de la DGFIP, **je vous invite à utiliser la télétransmission EDI**, grâce au service **BilanDirect-FIBEN** spécialement dédié à la transmission des liasses fiscales à la Banque de France. Intégré dans la plupart des logiciels déclaratifs, ce service est gratuit et sécurisé. Utiliser BilanDirect-FIBEN est simple et moderne, plus rapide et plus pratique que l'envoi papier (pour plus d'informations voir la plaquette ci-jointe et notre site www.bilandirect-fiben.fr).

Si vous n'êtes pas encore en mesure d'envoyer votre liasse fiscale par télétransmission, vous pouvez bien sûr nous adresser celle-ci par courrier, ou si vous n'établissez pas de liasses normalisées de type 2050 ou 2033 (SCI, société du régime agricole, etc.) nous faire parvenir le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable de votre entreprise.

Les informations qui nous sont ainsi transmises nous permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Eurosystème, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles, enfin d'évaluer la capacité financière des entreprises à rembourser leurs crédits à un horizon de trois ans (cotation).